



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 06 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 7 décembre 2017 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
35 membres présents sur 45 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

Mme Marie-Noëlle Fahrni, boursière

Ordre du jour

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017*
3. *Carrière d'Arvel : présentation du projet de sécurisation*
4. *Admissions - démissions*
5. *Communications municipales*
6. *Préavis no 06/2016-2021 : budget 2017*
7. *Postulat de M. Dominique Weber : affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune*
8. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore, Mme Marie-Noëlle Fahrni, boursière, M. Xavier Pichon directeur des Carrières d'Arvel, accompagné de Mme Emilie Gex ingénieure EPFL en environnement et de M. Renaud Chantry ingénieur géologue de l'université de Liège, tous deux du bureau CSD ingénieurs SA et remercie chacun pour sa présence.

Etant donné que le Président était absent au dernier conseil, il remercie M. Yvan Burnier, Vice-président, qui l'a remplacé avec brio à cette occasion. Il réitère également tous ses remerciements à Mmes Corine Rey et Coraline Borloz, ainsi qu'à toute l'équipe ayant participé à l'organisation, la logistique, le déroulement et le rangement de la fête au village "Rennaz sous les Olympiades".

Le Président informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 35 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Christine Allamand, Catherine Fankhauser, Marielle Girardoz, Laïla Huser, Evelyne Lüthi, Odile Trottet et Silvija Tileva.

MM. Cédric Girardoz, Sunil Khurdi et Bernard Trottet.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 35 membres avec le Président, soit 34 votes à main levée et 35 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié par le Président. Un postulat a été déposé par M. Dominique Weber concernant l'Enquête publique N° 2017 / 11 « Affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune ». Nous portons l'examen de sa recevabilité et de sa prise en considération.

L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

8. *Postulat de M. Dominique Weber : affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune*
9. *Divers et propositions individuelles*

L'ordre du jour est adopté à **33 oui, 0 non et 1 abstention**, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

Le Président modifie en page 6, le point Quartier des Maillez : M. Pierre-Henri Légeret ne peut lui répondre de suite.

M. Emanuele Ferrara demande de corriger en page 4, sous le point 7 : l'augmentation de 3.5%, par 3.5 points.

Il demande également de porter un complément en page 6, au point « Caisse de pension communale », en modifiant le texte comme suit :

En réponse à M. Emanuele Ferrara, M. Fabio Lecci confirme qu'il n'est pas envisagé de changer de caisse de pension communale. Le coût pour un tel changement est beaucoup trop onéreux. Par contre, la révision du plan de prévoyance de la CIP (Caisse Intercommunale de Pension) a été adoptée par l'assemblée des délégués et déploiera ses effets à partir du 1^{er} janvier 2019

Le procès-verbal est adopté à **l'unanimité**, tel que modifié.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

4. Carrière d'Arvel : présentation du projet de sécurisation

Au vu des tensions provoquées cet été et dans le passé, par les nuages de poussières qui ont affectés la commune de Rennaz et ces environs, il était très important que le Conseil général soit informé de la situation par les personnes directement en charge de l'exploitation actuelle des Carrières d'Arvel. Ces personnes vont donc nous faire une courte présentation, suivie d'un échange de questions – réponses.

Le Président passe la parole à M. Pichon, directeur des Carrières, Mme Emilie Gex ingénieure EPFL en environnement et de M. Renaud Chantry ingénieur géologue de l'université de Liège, tous deux du bureau CSD ingénieurs SA. La présentation « Sécurisation Châble du Midi » est jointe au présent procès-verbal, annexe 1.

M. Charly Monnard prend la parole. Il est membre du Comité à titre privé de l'association SOS Arvel. La situation vécue de cet été était extrêmement pénible et inacceptable. Il a été très virulent avec les services cantonaux suite à la réponse scandaleuse par le service de Mme Jacqueline de Quattro concernant la lettre envoyée par le Conseil général. Le village de Rennaz a été le plus touché par les poussières. Il ose espérer que tout le staff directorial des carrières prenne en compte le sérieux de cette situation. Il est par contre heureux de la création du puits de dévalage qui fait ses preuves. Les gravas sont nécessaires, mais pas à n'importe quel prix ! Il relève qu'il reste encore 20% de travail pour la sécurisation et que cette partie prendra fin en mars, donc une bonne période pour réaliser la fin de ses travaux.

Un accord a été passé avec les associations, dont spécialement SOS Arvel, pour une activité avec 3 jours de travail et 2 jours de repos, pour ainsi permettre aux personnes qui vivent dans l'environnement des carrières puissent un peu « respirer ». Les habitants doivent être respectés. Il remercie M. Pichon d'avoir ouvert le dialogue avec les associations et lui-même, représentant de la Commune.

M. Pichon s'engage à faire avancer le projet dans de bonnes conditions. Les difficultés de cet été font partie de l'histoire ancienne.

En réponse à M. Maurice Borloz qui demande quel sera la suite de l'exploitation, M. Pichon explique qu'une fois le « Châble du midi » remis en état, il ne sera plus possible de s'étendre en surface. Une solution est en réflexion pour développer une exploitation souterraine avec des cavernes. Le projet a été validé d'un point de vue technique, mais il doit passer la faisabilité économique. Il espère pouvoir venir le présenter en fin 2018. Puis, il faudra demander une autorisation auprès du Canton, car pour travailler en souterrain, il faut obtenir un permis, 2 ans de procédure. Ensuite, le travail préparatoire est estimé de 3 à 4 années avant de pouvoir exploiter.

M. Gérald Dumusc pose la question pour savoir si cette sécurisation ne cache pas une exploitation différée. M. Pichon répond que ce travail est extrêmement long. Aucun coup de mine n'est en trop. Chaque tir de mine est validé par le géologue qui assume la responsabilité du contrôle afin de stabiliser les parois. M. Marcel Point, géologue du Canton, affirme que ce projet est actuellement le plus engagé en termes de risque.

M. Charly Monnard précise que la végétalisation du site et le développement des arbres vont prendre plusieurs dizaines d'années, voir une centaine. Mme Emilie Gex explique que l'étude a été faite pour s'adapter parfaitement à la nature du sol. L'objectif est de donner un coup de pouce à la nature.

La parole n'étant plus demandée, le Président libère les invités en les remerciant encore chaleureusement de s'être déplacés ce soir pour nous tenir informé de la situation.

5. Admissions – démissions

Il n'y pas de nouvelle admission ou démission.

Sans modifications, l'Assemblée reste composée de 35 membres avec le Président, soit 34 votes à main levée et 35 votes à bulletin secret.

6. Communications municipales

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

➤ *Eglise, cimetière, police et protection civile :*

Rien à signaler.

➤ *SDIS (Service Défense Incendie et Secours) du Haut-Lac :*

Lors du recrutement du 2 novembre à la caserne, onze personnes se sont inscrites.

➤ *Service des eaux :*

Un constat a été fait sur la facture d'électricité de la pompe de refoulement dans le quartier de Praz-Riond, celle-ci a doublé. En effet, beaucoup d'eau arrivait à ce regard. L'entreprise Künzli a été mandatée pour nettoyer la canalisation. Elle a été curée de la propriété Weber à Praz-Riond. Il a été constaté qu'elle était bouchée. De plus, une accumulation d'eau a été constatée à un regard du Motel. Un rapport d'inspection va être transmis. Le propriétaire fera ensuite les travaux nécessaires.

Il souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Zone de La Jonnaire :*

Cette zone artisanale et industrielle avait besoin de s'identifier par rapport aux autres zones de même affectation des communes voisines et surtout que les usagers puissent la situer. Un portique a été posé sur la route du même

nom avec son plan et les entreprises identifiées par des numéros. Celui-ci est financé à plus de 50% par les raisons sociales. Il le sera presque en entier quand toutes les parcelles seront réalisées.

➤ *Embellissement du village :*

Le projet a commencé par l'achat de nouvelles poubelles modernes, résistantes, hygiéniques et esthétiques, nommées « poubelles requins ». Tous les bacs de la localité ont été fleuris par des décorations florales hivernales.

➤ *Les routes :*

Concernant la route du Séquoia et la requalification de la route 726 liée à l'ouverture de l'hôpital, des travaux préparatoires commenceront début janvier, uniquement liés aux services. Ils ne sont pas soumis aux problèmes des oppositions à lever. Les travaux plus conséquents débiteront quand les oppositions seront réglées.

Mme Muriel Ferrara, Municipale

➤ *Les forêts :*

Après un dernier contrôle avec l'inspecteur cantonal suite à la tempête du 18 août, tous les travaux qui devaient être effectués dans l'immédiat ont été faits : débarrassé les chemins et coupé tous les arbres qui étaient dangereux. Il reste les arbres en forêt dont il va falloir décider s'ils restent couchés ou s'il faut les débarrasser en sachant qu'ils ne sont pas commercialisables.

Une commission a été nommée par le bureau du Conseil pour la réactualisation des statuts de l'association forestière des Agittes qui regroupe les communes voisines, ainsi que le Canton et la Confédération. M. Roland Barras a été nommé 1^{er} membre. Si vous avez des questions ou des remarques, il faudra les lui transmettre directement pour qu'elles puissent être étudiées lors de la séance intercommunale. Lors du vote du préavis, il ne sera pas possible de proposer des amendements.

➤ *Police des constructions :*

Une visite a été faite de tous les box situés à la zone de la Jonnaire suite à des dénonciations. Le résultat a été assez positif. Personne n'y logeait. Des mises en conformités vont être demandées pour les personnes qui ont fait des travaux sans accord.

Plusieurs interventions ont été faites sur les chantiers. Il a été constaté que les ouvriers ne respectaient pas les normes de la Suva.

➤ *Le para-hospitalier :*

Tous les propriétaires et voisins ont été avertis de l'avancement des travaux. Ils ont été convoqués à la pose de la première pierre, avec les membres de la Municipalité.

➤ *PPA Les Cornettes :*

Rien à signaler.

Elle souhaite également à chacun de belles Fêtes de fin d'année.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Les écoles :*

Les locaux des logopédistes et des pédopsychiatres scolaires vont être déplacés dans la Grand-Rue de Villeneuve afin d'améliorer le bon fonctionnement des thérapies.

➤ *Accueil du parascolaire :*

La nouvelle loi sur l'accueil des enfants de jour oblige les communes à mettre en place un dispositif et certaines mesures, dans les trois prochaines années. Un investissement assez important est attendu. Depuis le 1^{er} janvier, cet aménagement va amener des surcoûts sur les financements de la commune.

Il souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année à tous.

M. Charly Monnard, Syndic

➤ *Le para-hospitalier :*

La pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 24 novembre 2017. C'est un chantier qui complètera les activités de HRC (Hôpital Riviera Chablais) avec une pharmacie aux horaires larges, une antenne de l'asile des aveugles, une

antenne de la fondation de Nant, de l'Arasape (Association régionale d'action sociale pour le district d'Aigle et le Pays-d'Enhaut), une garderie, une antenne du réseau Santé Haut-Léman, des soins et de la prévention diabète et environ vingt cabinets médicaux.

Toutes les surfaces sont louées et promises à une activité. Il est à noter que ce chantier sera coordonné avec l'ouverture de l'hôpital, soit normalement le 15 mars 2019.

➤ *Coorridat, Rivelac et les pôles de développement :*

La définition de Coorridat est une coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire qui concerne les trois communes de Villeneuve, Noville et Rennaz. Nous nous organisons pour être crédibles auprès de Rivelac. Toutes les décisions sont coordonnées dans le cadre intercommunal. Ce qui est très positif. Les 3 communes s'organisent et ont une vision commune de développement qui englobe les Fourches, les Cornettes, le PDL Gare, la zone industrielle de Villeneuve et toutes les autres zones des villages de Noville et Rennaz, ainsi que de Villeneuve.

Rivelac est la zone territoriale cantonale qui va de Corsier à Rennaz y compris Noville et Villeneuve. Cette région est vaste avec des territoires très différents et la difficulté est de se mettre d'accord. Mais il n'y a pas le choix. Une extension est prévue en direction de Chatel-St-Denis et de trois autres communes des environs de Chatel-St-Denis.

Cette zone est une entité reconnue par le Canton, et qui selon lui et spécialement de Mme de Quattro, devra s'organiser avec un répondant pour la région. C'est l'objectif 2018. Les communes de la Riviera ont de la peine à accepter que les trois communes du Haut-Lac soient dans le territoire de Rivelac. Mais comme HRC (Hôpital Riviera-Chablais) est à Rennaz, le Canton demande que les communes de Noville, Rennaz et Villeneuve soient dans le giron de Rivelac. Tout est affaire de négociation, mais Rennaz a le soutien de Noville et Villeneuve. C'est pourquoi Coorridat a été mise en place.

Les pôles de développement sont une prévision de développement cantonale. Pour être classé dans un pôle de développement, il faut les paramètres suivants : 2 km maximum d'une entrée d'autoroute, des grands terrains avec des possibilités de développement importants, des terrains non viabilisés ou des terrains mal densifiés. Au niveau du canton, il y a neuf pôles actuellement, ce qui est très peu. La zone Coop et McDonald est concernée et classée dans un pôle de développement. Nous sommes en coordination avec le Canton pour l'étendre à Rennaz Nord. Cette décision appartient au Canton en coordination avec Rivelac, la commune et Coorridat.

Il ne faut pas oublier que la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) a été votée en 2013 par le peuple. Ce qui modifie totalement les possibilités de développement de toutes les zones du canton. Par contre, les zones avec des possibilités de développement doivent être revues, densifiées et valorisées.

Il ne faut pas oublier que Rennaz ne doit pas dézoner des terrains à bâtir en terrains agricoles.

➤ *Centre Riviera :*

La société Privera a vendu à Coop Immobilier le centre commercial Riviera. De ce fait, le centre sera revitalisé et complètement rénové. Il fait partie du pôle de développement. La Municipalité est heureuse de cette nouvelle situation, car Coop Immobilier a les moyens de ses ambitions.

➤ *Les archives communales :*

La Municipalité a visité les archives de Montreux. Elle a été orientée par les responsables, dont Mme Evelyne Lüthi-Graf, l'ancienne archiviste, qu'il remercie sincèrement. Une suite sera donnée en 2018. Il faut attendre le développement du PPA Les Cornettes pour avoir une possibilité de construire pour loger et organiser les archives communales

➤ *Site Internet www.rennaz.ch :*

Le site a été modifié en 2017. Le graphisme visuel a été adapté à des personnes en difficulté visuelle. Il sera encore remanié en 2018 sur le plan de l'interaction, en collaboration avec Ofisa.

➤ *Administration :*

M. Patrice Dumusc après 38 ans à la commune a pris sa retraite. Il le remercie sincèrement pour son travail et son engagement. Il a été remplacé par M. Nicolas Borloz, que nous avons confirmé après sa période d'essai.

Nous sommes toujours en flux tendu au niveau de l'administration communale. Toutefois, le retard se rattrape grâce à la collaboration entre Mme Béatrice Gutmann et Mme Brigitte Vogel. Le but est de se mettre à jour pour fin mars 2018.

7. Préavis no 06/2016-2021 : budget 2018

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Yvan Burnier. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président passe les comptes point après point :

Point 11.301 : Administration - Traitement du personnel

M. Emanuele Ferrara demande s'il est possible de préciser l'ancien taux employé plein temps à fin 2017 et le nouveau taux pour 2018.

M. Charly Monnard répond que le taux d'occupation du travail de Mme Béatrice Gutmann est passé de 50% à 70%. Le taux employé à plein temps est de 2,1. Il est prévu de tout mettre en ordre en prévision des prochains départs à la retraite. Pour information, Mme Marie-Noëlle partira à la retraite à la fin de l'année 2018 et Mme Brigitte Vogel à fin septembre 2019.

En réponse à M. Emanuele Ferrara, M. Charly Monnard confirme qu'il n'y pas d'augmentation du coût de la vie dans ce budget.

Point 21 : Impôts

M. Emanuele Ferrara revient sur le préavis passé lors du dernier Conseil général avec le refus d'augmenter le point du taux d'imposition. Dans le budget, il trouve dommage qu'il n'y a pas de commentaire à ce sujet. Il souhaite avoir une explication pourquoi au budget 2018 l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le bénéfice ont des montants inférieurs par rapport au budget 2017. Comment les chiffres ont-ils été calculés ?

M. Charly Monnard répond que le calcul des rentrées d'impôts est sur la base d'indication cantonale. Il regrette son absence lors de la dernière séance. Il y a une baisse continue moyenne de rentrées fiscales. Les bons contribuables quittent la commune. Il y a une faiblesse de rentrée moyenne.

Point 32.301 : Forêts et pâturages – traitement du personnel

Mme Jacqueline Reymond demande une explication sur la diminution du montant pour le traitement du personnel.

Mme Muriel Ferrara explique qu'une partie du travail est exécuté par l'association forestière des Agittes et est facturé au point 32.308.

M. Gérald Dumusc complète en précisant que le travail de préparation et de mise en place sur l'Arborétum en 2017 justifie la différence.

Point 45 : Ordures ménagères

Mme Muriel Ferrara apporte un complément. Un nouveau Molok va être installé sur la route en direction de Noville. La Municipalité va profiter de la situation pour tester un nouveau système de pesée qui semble satisfaisant dans d'autres communes. La taxe est payée grâce à une carte rechargeable. Il faut savoir que notre taxe sur les déchets est erronée. Il faut normalement une taxe de base que nous n'avons pas. Le règlement va devoir être revu dans son intégralité.

Point 81.434 : taxes de raccordements

Mme Jacqueline Reymond est surprise de la grande baisse de ce montant.

M. Charly Monnard explique qu'il n'y a pas de nouveaux immeubles prévus. Le montant 2017 était en rapport avec la construction de l'Hôpital.

M. Emanuele Ferrara demande si l'autofinancement a été calculé par rapport au budget présenté. Si oui, à combien il se monte pour savoir si une partie de nos investissements va pouvoir être financé.

M. Charly Monnard répond par la négation, car le budget est en négatif. Il n'y plus de marge d'avancement. On puise dans les réserves. L'autofinancement n'est pas calculé.

M. Emanuele Ferrara dit que l'autofinancement est un élément important. Quand le préavis sur le budget est présenté, deux éléments doivent ressortir : le résultat et l'autofinancement. C'est un manque dans le préavis, quand l'autofinancement n'est pas mentionné, pour pouvoir se faire une idée de la situation. C'est important de savoir s'il est négatif. Actuellement, il est difficile d'interpréter le message de la Municipalité. Les éléments explicatifs doivent être mis par écrit, pour permettre d'analyser le budget ou la demande d'augmentation des impôts. Il faut plus de précisions.

M. Charly Monnard prend note des remarques. Il est normalement contre une augmentation des impôts. Simplement, la situation s'est péjorée dû au départ de trois contribuables importants. La situation est mauvaise. Il regrette son absence à la dernière séance. En complément de l'information de M. Fabio Lecci, il a calculé que le nouvel accueil de jour des enfants coutera de 10 à 13 points d'impôts. Le Conseil général a voté par un refus l'augmentation du taux et la communauté devra assumer la perte présumée.

Mme Jacqueline Reymond est surprise que selon les statistiques le quart de la population ne paye pas d'impôts. Elle se demande si des contrôles sérieux sont effectués. M. Charly Monnard explique que la Commune vit sur 302 ménages. Les contrôles sont faits par le Canton. Cependant, si la Commune a un doute, elle signale le cas.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée **29 oui, 1 non et 4 abstentions.**

Malgré quelques remarques, M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour sa confiance.

8. Postulat de M. Dominique Weber : affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune

Pour information, le règlement actuel ne précise pas à l'article 53 qu'il faut procéder tout d'abord à l'examen de sa recevabilité, puis à l'opportunité de le prendre en considération ou non. Cette procédure est toutefois clairement définie dans la loi sur les communes vaudoises 175.11, selon l'Art. 32

La parole est donnée à M. Dominique Weber qui fait lecture de son postulat, celui-ci été distribué en début de séance, annexe 2.

Mme Muriel Ferrara explique que ce n'est pas au Conseil général de décider de ce qui est du territoire communal. Il n'a pas à se prononcer sur l'avenir de cette parcelle. Par contre, il doit décider s'il rentre en matière sur ce postulat. Lors d'une mise à l'enquête, la Municipalité reçoit un dossier qui est examiné. Si le projet ne correspond pas à la zone, la Municipalité informe le propriétaire que des oppositions pourront être déposées. La Municipalité n'a pas le pouvoir de refuser une mise à l'enquête. Dans ce cas, le PPA de la zone est respecté, donc la Municipalité ne peut faire opposition. Par contre, une opposition à titre privé est possible.

Mme Muriel Ferrara relève une petite erreur au paragraphe des appartements et des bureaux. La mise à l'enquête ne concerne pas ces logements, bien qu'il soit dessiné sur le plan. Une autre procédure est en cours les concernant. Pour l'aide aux réfugiés, il faut savoir que normalement cette loi est valable, avec le prolongement, jusqu'en 2018.

M. Charly Monnard informe que pour la Municipalité ce postulat est irrecevable. C'est une parcelle particulière avec un PPA qui est très clair. Premièrement, l'implantation d'un fastfood est opportune et correspond au règlement. A la question, concernant les dispositions pour que les locaux ne deviennent pas des logements pour réfugiés, c'est clairement défini avec une procédure en cours. Pour le point 3, la zone Coop et McDonald est concernée et classée dans un pôle de développement. Nous sommes en coordination avec Coorridat et le Canton pour l'étendre à Rennaz Nord. Cette décision est à venir ces prochaines années. Concernant les activités et les horaires, c'est une compétence municipale. M. Charly Monnard se permet de rappeler à M. Dominique Weber qu'il a bénéficié à l'époque d'une dérogation pour construire une villa dans une zone industrielle. Il ne peut pas maintenant exiger des voisins qu'il ne soit pas dérangé.

La Municipalité exige cette mise à l'enquête auprès du propriétaire pour une mise en conformité.

Pour la Municipalité, ce postulat est une confusion entre une mise à l'enquête pour conformité avec de l'urbanisme.

M. Dominique Weber ne souhaite pas changer la mise à l'enquête. Il se demande si ce fastfood est à sa place à côté d'une zone résidentielle des Cornettes et d'un hôtel. Une opposition à titre privé sera déposée. Sa question est de savoir si c'est opportun de mettre un fastfood ou pas ?

En réponse à M. Maurice Borloz sur la confusion avec la prochaine révision du PGA (plan général d'affectation), M. Charly Monnard explique que le projet est contrôlé sérieusement par le Service du développement territorial (SDT). Lors de la séance du 18 janvier, la Municipalité va passer un préavis pour financer les études de ce PGA. Il précise que la zone Nord de Rennaz n'est pas concernée par le PGA.

Afin de savoir si ce postulat est recevable selon l'art. 32 de la loi sur les communes, le Président fait lecture des critères ne permettant pas sa recevabilité, notamment :

- a. son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis ;
- b. elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles ;
- c. elle n'est pas signée ;
- d. son objet est illicite, impossible ou contraire aux moeurs ;
- e. elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière ; ou
- f. elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

M. Emanuele Ferrara trouve qu'il est difficile de pouvoir se positionner sur cette recevabilité. Il demande l'avis de la Municipalité.

M. Charly Monnard reprend les arguments ci-dessus sur la confusion entre une mise à l'enquête et de l'urbanisme. Il explique également que la Préfète a confirmé la non-recevabilité de ce postulat en raison du point f de l'art. 32.

M. Dominique Weber ne souhaite pas retirer son postulat. Il demande à avoir l'avis du Conseil général.

M. Charly Monnard veut compléter en rappelant une décision prise par M. Weber, père. Une séance d'information avait été organisée avec les propriétaires du quartier afin d'étudier un plan d'urbanisme pour ces parcelles. M. Weber avait refusé de rentrer en matière. Le projet avait été alors abandonné. Lors de l'adoption du procès-verbal en date du 18 janvier 2018, M. Dominique Weber a demandé que soit jointe une copie d'un courrier concernant ce sujet, annexe 3.

En raison de la confusion sur sa recevabilité, le postulat est repoussé pour une prochaine séance à **moins levées par 30 oui, 4 abstentions et 0 non.**

M. Charly Monnard informe l'Assemblée que la Municipalité va demander un avis de droit auprès du Canton, de la préfecture et également auprès de l'urbanisme.

9. Divers et propositions individuelles

Communications diverses, le Président

La visite de la préfète d'Aigle, Mme Patricia Dominique Lachat a eu lieu le 6 décembre 2017 pour vérifier l'organisation des archives du Conseil général. Elle a trouvé tous les documents demandés et a précisé que ceux-ci étaient parfaitement bien rédigés et classés.

La prochaine séance a été fixée au 18 janvier 2018 et traitera exclusivement du préavis n°15/2016-2021 relatif à la demande de crédit extrabudgétaire pour l'étude de la révision du plan général d'affectation (PGA) et du règlement de police des constructions.

Seulement quatre listes concernant les compétences professionnelles, les intérêts, les talents cachés, les hobbies ont été transmises. Ces données sont précieuses pour permettre de tenir compte au mieux de la répartition des conseillers dans les commissions. Bien que cela soit facultatif, nous invitons vivement ceux qui ne l'auraient pas encore envoyé par manque de temps d'avoir l'obligeance de le faire dès que possible.

Les jetons de présences de l'année législative 2016-2017 vous ont été versés début novembre.

ASPIHL (Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac), M. Dominique Weber

Les questions et les remarques sur les statuts peuvent être envoyées à M. Dominique Weber, 1^{er} membre de la Commission, à doche.weber@bluewin.ch ou 021 967 20 18.

Présentation des carrières d'Arvel, M. Emanuele Ferrara

M. Emanuele Ferrara fait la remarque qu'il trouve qu'une séance publique aurait été plus judicieuse qu'insérer cette présentation pendant une séance du Conseil général.

Départ à la retraite de M. Patrice Dumusc, le Syndic

La Municipalité remercie sincèrement M. Patrice Dumusc pour tout ce qu'il a fait pour notre communauté, lui qui est un vrai Renard. Elle lui souhaite une bonne, longue et heureuse retraite.

Téléthon, M. Yvan Burnier

Les Jeunes sapeurs-pompiers seront présents au Centre Riviera et à la Coop de Villeneuve le samedi 9 décembre pour récolter de fonds pour le Téléthon.

M. Charly Monnard souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année et de bons vœux pour l'année 2018.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h45 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié pour fêter la fin de l'année 2017.

Au nom du Conseil général



Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 6 janvier 2018
Modifié, Rennaz, le 19 janvier 2018

Annexe 1 : présentation « Sécurisation Châble du Midi »

Annexe 2 : postulat de M. Dominique Weber « affectation de la parcelle 221 dans le contexte de l'évolution du territoire de notre commune »

Annexe 3 : copie de la lettre de M. Robert Weber relatif aux parcelles no 154 + 221 + 223